Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Agent technique de prévention et de sécurité - Épreuve E1.A

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-ATPS-E1A** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse fonctionnelle et réglementaire (3 questions) **Page 3**

2. Étude technologique et calculs (3 questions) **Page 5**

3. Préparation de l’intervention et prévention sécurité (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/Télésurveillance, télésécurité et vidéoprotection/2026/BP ATPS - Télésurveillance, télésécurité et vidéoprotection - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse fonctionnelle et réglementaire

Le sujet porte sur la sécurité d'une médiathèque ouverte au public, équipée d'un système d'intrusion télésurveillé et de caméras enregistrant localement. Il s'agit d'analyser les risques, le cadre d'utilisation des images et les premières actions de l'opérateur, en respectant les limites de son rôle.

Question 1.1. Relever deux risques ou événements redoutés propres à la médiathèque. Pour chacun, indiquer une zone concernée et un moyen technique du dossier susceptible de contribuer à la détection ou à la levée de doute.

Les événements ci-dessous correspondent aux zones repérées. Un détecteur d'ouverture ou volumétrique contribue à détecter une intrusion ; la caméra associée peut aider à la levée de doute dans les limites de son champ réel. Le plan ne précise pas les champs optiques, à vérifier sur place.

Événement redouté	Zone concernée	Moyen technique
Intrusion ou vol de documents	Réserve	Détecteur d'ouverture ou volumétrique, caméra C3
Intrusion par l'entrée intérieure	Hall d'accueil	Détecteur d'ouverture, caméra C1

Les détecteurs assurent la détection ; C1 et C3 peuvent contribuer à la levée de doute si la scène est visible.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réserve : intrusion ou vol, détecteur et caméra C3. Hall : intrusion par l'entrée, détecteur et caméra C1.

Question 1.2. Pour les caméras C1, C2 et C3, indiquer les vérifications à effectuer avant exploitation concernant leur finalité, l'information du public, les personnes habilitées à consulter les images et leur durée de conservation. Préciser le point de vigilance particulier relatif à C2 et s'appuyer sur le cadre réglementaire fourni.

Avant exploitation, le responsable vérifie les formalités applicables et définit une finalité de sécurité pour chaque caméra. Une information visible doit avertir le public. Seules les personnes habilitées consultent les images, pour les finalités prévues. La durée est limitée au nécessaire et ne dépasse pas un mois.

- C1 : vérifier que le cadrage reste limité au hall et à l'entrée intérieure, sans filmer la voie publique.
- C2 : contrôler le champ avec une vigilance renforcée, car il peut inclure des postes de lecture occupés ; éviter toute atteinte disproportionnée à la vie privée et filmer aucun poste informatique utilisé par le public.
- C3 : limiter le cadrage à la réserve.

Si des salariés sont concernés, prendre également en compte leurs droits à l'information et les obligations de protection des données.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Finalité définie, information visible, accès réservé aux personnes habilitées et conservation nécessaire limitée à un mois maximum. C2 exige une vigilance particulière sur la vie privée des lecteurs.

Question 1.3. Pour une alarme d’intrusion reçue à 23 h 14 dans la réserve, indiquer les deux premières actions que l’opérateur de télésurveillance doit réaliser selon la procédure. Préciser également une action qui ne relève pas de sa seule initiative.

À réception de l’alarme à 23 h 14, l’opérateur suit l’ordre de traitement prévu :

1. Identifier le site, la zone déclenchée, ici la réserve, et le type d’événement.
2. Consulter les informations et les moyens de levée de doute autorisés par la consigne.

Il contacte ensuite les interlocuteurs désignés, consigne les horaires, actions, réponses et suites, puis applique la procédure d’appel aux services compétents selon les circonstances établies. Il ne se rend pas sur place. Il ne décide pas seul d’une modification de programmation ni de la désactivation durable d’une zone.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Identifier le site, la réserve et le type d’alarme, puis consulter les moyens de levée de doute autorisés. Modification de programmation ou désactivation durable : pas de décision unilatérale de l’opérateur.

2. Étude technologique et calculs

L'étude concerne le dimensionnement du stockage vidéo de quatre caméras et le métrage des liaisons nécessaires à leur installation. Elle demande aussi de contrôler des caractéristiques de compatibilité entre caméras, enregistreur et réseau à partir des données techniques fournies.

Question 2.1. Calculer le volume de données nécessaire à 21 jours d'enregistrement continu des quatre caméras, puis appliquer la marge de 15 %. Utiliser la relation et les conversions décimales du DT 2, exprimer le résultat en To décimaux et conclure en le comparant à la capacité utile de 8 To de l'enregistreur.

Durée totale : 21 × 86 400 = 1 814 400 s. Volume théorique : 4 × 2 × 0,125 × 86 400 × 21 = 1 814 400 Mo, soit 1,8144 To en unités décimales. Avec la marge de 15 % : 1,8144 × 1,15 = 2,08656 To. Ce besoin reste inférieur aux 8 To utiles de l'enregistreur.

DR 2 complété : calcul du stockage

Opération	Calcul et résultat	Unité ou conclusion
Durée totale d'enregistrement en secondes	1 814 400 s	s
Volume théorique pour les quatre caméras sur 21 jours	1 814 400 Mo	Mo ou Go
Volume après application de la marge de 15 %	2,08656 To	To
Comparaison avec la capacité utile de l'enregistreur	8 To suffisants	Conclusion
Métrage total des quatre liaisons avant réserve		m
Métrage à commander après réserve de 10 %		m
Nombre de bobines de 100 m et coût TTC		bobines et euros

✓ RÉPONSE À RETENIR

Volume avec marge : 2,09 To. L'enregistreur de 8 To est suffisant.

Question 2.2. Calculer le métrage total des quatre liaisons, puis le métrage à commander après ajout de la réserve de 10 %. Déterminer le nombre de bobines de 100 m à acheter et le coût total TTC. Expliquer brièvement comment traiter le métrage restant après la pose.

Opération	Calcul	Résultat
Métrage mesuré	18 + 24 + 31 + 27	100 m
Avec réserve	100 × 1,10	110 m
Bobines et coût	2 × 78,50	2 bobines, 157 € TTC

Comme 110 m dépassent une bobine de 100 m, il faut en commander deux, soit 200 m. Après la pose, identifier et stocker le câble non utilisé pour une maintenance ultérieure. La longueur réellement restante dépend du métrage effectivement posé.

DR 2 complété : métrage et fourniture

Opération	Calcul et résultat	Unité ou conclusion
Durée totale d'enregistrement en secondes	.....	s
Volume théorique pour les quatre caméras sur 21 jours	.....	Mo ou Go
Volume après application de la marge de 15 %	.....	To
Comparaison avec la capacité utile de l'enregistreur	.....	Conclusion
Métrage total des quatre liaisons avant réserve	100 m	m
Métrage à commander après réserve de 10 %	110 m	m
Nombre de bobines de 100 m et coût TTC	2 bobines : 157 € TTC	bobines et euros

✓ RÉPONSE À RETENIR

Prévoir 110 m et acheter 2 bobines, soit 200 m pour 157 € TTC. Identifier et conserver le câble restant.

Question 2.3. À partir du DT 2, relever deux caractéristiques techniques à contrôler pour vérifier la compatibilité d'une caméra avec l'enregistreur et le réseau. Pour chacune, indiquer le risque opérationnel lié à une incompatibilité.

Deux contrôles de compatibilité sont à effectuer :

- **Débit des flux :** vérifier que l'enregistreur et le réseau acceptent le flux moyen de 2 Mbit/s de chaque caméra. Sinon, les images peuvent être interrompues, dégradées ou ne pas être enregistrées.
- **Nombre de canaux :** vérifier que l'enregistreur prend en charge les quatre caméras. Un nombre insuffisant empêche l'enregistrement d'une ou plusieurs d'entre elles.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contrôler l'acceptation des flux de 2 Mbit/s par le réseau et l'enregistreur, ainsi que la disponibilité de quatre canaux.

3. Préparation de l’intervention et prévention sécurité

Un agent effectue une vérification de premier niveau après plusieurs déclenchements nocturnes du détecteur de la réserve, avec un défaut de batterie signalé et aucune dégradation visible à son arrivée. Les tâches portent sur les constats et leur traçabilité, le traitement d’une alarme ainsi que la prévention des risques professionnels, sans dépasser les limites d’habilitation.

Question 3.1. Compléter le document réponse DR 1 en proposant, pour chaque observation du tableau de diagnostic, une action de premier niveau adaptée et l’information à transmettre ou à consigner. Les propositions doivent respecter les limites de fonction et préserver la traçabilité de l’intervention.

Élément observé	Action de premier niveau	Information à transmettre ou consigner
Détecteur R2, réserve	Observer son état apparent et son environnement, sans démontage.	État apparent et anomalies éventuelles.
Porte déclarée fermée	Vérifier visuellement son état, sans forcer.	État constaté et écart éventuel.
Trois déclenchements nocturnes	Comparer horaires, zones et événements dans l’historique, selon la consigne.	Horaires et événements concordants.
Défaut batterie	Relever le libellé du défaut, sans intervenir sur la centrale.	Informer le responsable et demander une maintenance habilitée.
Aucune dégradation visible	Préserver les lieux et les traces.	Consigner l’absence de dégradation visible à l’arrivée.

Tracer les observations et les actions réalisées dans le compte rendu. Toute maintenance, tout réglage ou remplacement est confié à une personne habilitée et autorisée.

DR 1 complété : diagnostic de premier niveau

Élément observé	Action de premier niveau proposée	Information à transmettre ou à consigner
Détecteur volumétrique R2, réserve	Observer sans démontage	État apparent noté
Porte de réserve déclarée fermée	Vérifier sans forcer	État constaté
Trois déclenchements entre 23 h et 1 h	Comparer l’historique	Horaires notés
Défaut batterie signalé sur la centrale	Relever le défaut	Alerter le responsable
Aucune dégradation visible à l’arrivée	Préserver les lieux	Absence de dégâts notée

✓ RÉPONSE À RETENIR

Observer sans démontage, comparer et consigner les événements, signaler le défaut batterie et préserver les lieux. Maintenance par une personne habilitée et autorisée.

Question 3.2. **Rédiger les étapes essentielles du traitement d'un nouvel événement d'intrusion reçu par la station de télésurveillance : prise en compte et identification, vérifications prévues par la consigne, information des interlocuteurs et traçabilité. Distinguer les actions de l'opérateur des décisions relevant du responsable ou des services compétents.**

1. L'opérateur prend en compte l'alarme et identifie le site, la zone (réserve) et le type d'événement.
2. Il vérifie les informations disponibles et consulte uniquement les moyens de levée de doute autorisés par la consigne.
3. Il contacte ensuite les interlocuteurs désignés, dans l'ordre prévu, puis consigne les horaires, actions, réponses et suites données.

L'appel aux secours ou aux forces de l'ordre suit la consigne et les circonstances établies. L'opérateur ne se rend pas sur place et ne décide seul ni d'une modification de programmation ni de la désactivation durable d'une zone. Ces décisions relèvent du responsable ou des services compétents.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Identifier l'événement, effectuer la levée de doute autorisée, contacter les interlocuteurs prévus et tracer les suites. Pas d'intervention physique ni de modification décidée seul.

Question 3.3. **Indiquer deux mesures de prévention à appliquer lors de la vérification sur site et justifier chacune par un risque professionnel possible. Mentionner également la précaution à prendre avant toute manipulation d'un équipement électrique ou d'un élément du système.**

Deux mesures de prévention s'imposent lors de la vérification sur site :

- Respecter les consignes du site et prévenir le responsable de l'intervention : cela limite le risque d'isolement en cas de situation imprévue.
- Se limiter à l'observation des éléments accessibles, sans démontage, et préserver les lieux : cela évite les blessures liées à une manipulation et préserve d'éventuelles traces.

Avant toute manipulation d'un équipement électrique ou du système, vérifier qu'elle est autorisée et relève de son habilitation. Ne jamais manipuler un équipement électrique endommagé ; maintenance, paramétrage et remplacement sont confiés à une personne habilitée et autorisée.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Respecter les consignes, signaler sa présence et observer sans démontage. Manipulation uniquement autorisée et dans les limites de l'habilitation ; ne pas toucher un équipement électrique endommagé.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E1.A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2026, porte le code 26-BP-ATPS-E1A et dure 3 heures, coefficient 4. À partir du cas d'une médiathèque municipale, elle évalue l'analyse des risques et du cadre de vidéoprotection, le dimensionnement du stockage et des câbles, ainsi que le traitement des alarmes et la prévention lors d'une intervention de premier niveau.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Stockage : V = n × d × 0,125 × 86 400 × J en Mo, puis appliquer la marge de 1,15 et convertir en To décimaux.
- Métrage à commander : additionner les longueurs mesurées, multiplier par 1,10, puis arrondir le nombre de bobines à l'entier supérieur.
- La conservation des images doit être limitée à la durée nécessaire et ne peut dépasser un mois ; leur consultation est réservée aux personnes habilitées.
- En télésurveillance, identifier l'événement, effectuer les vérifications autorisées, contacter les interlocuteurs désignés et consigner les suites.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présenter les calculs avec les unités et respecter les conversions décimales indiquées dans le DT 2.
- Distinguer le métrage calculé, le métrage à commander, le nombre de bobines et le coût TTC.
- Pour la vidéoprotection, vérifier la finalité, l'information du public, les accès, la durée de conservation et le respect de la vie privée.
- Ne pas modifier le paramétrage, neutraliser durablement une zone ni intervenir sur un équipement électrique endommagé sans habilitation et autorisation.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le volume de stockage demandé pour les caméras ?

Multipliez le nombre de caméras par leur débit en Mbit/s, puis par 0,125 Mo/s, 86 400 secondes et le nombre de jours. Appliquez ensuite la marge de 1,15 et convertissez en To avec les unités décimales du DT 2.

Q : Quelle règle appliquer pour la durée de conservation des images ?

La durée doit correspondre au temps nécessaire à la finalité du dispositif et ne peut dépasser un mois. L'accès aux images est limité aux personnes habilitées et leur consultation doit rester dans le cadre des finalités prévues.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et comment sont répartis les points ?

L'épreuve dure 3 heures et son coefficient est 4. Les trois parties sont notées respectivement sur 7 points pour l'analyse fonctionnelle et réglementaire, 7 points pour l'étude technologique et les calculs, et 6 points pour la préparation et la prévention.

Q : Que faut-il faire si un défaut de batterie est signalé sur la centrale ?

Vérifiez le libellé du défaut et transmettez l'information au responsable en la consignant. La maintenance ou le remplacement doit être confié à une personne habilitée et autorisée ; l'agent de premier niveau ne modifie pas le système de sa propre initiative.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/Télésurveillance, télésécurité et vidéoprotection/2026/BP ATPS - Télésurveillance, télésécurité et vidéoprotection - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.